



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 23198

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'avenir des lycées agricoles publics. Parents, enseignants et élèves s'inquiètent des perspectives qui viennent d'être officialisées pour les 5 ans à venir. En pleine crise alimentaire, il lui demande ce qu'il entend mettre en place afin d'assurer la pérennité de l'enseignement agricole public et surtout de l'avenir des jeunes qui se sont engagés dans cette voie.

Texte de la réponse

L'avenir de l'enseignement technique agricole est un sujet important, car il engage le devenir des jeunes qui fréquenteront demain les établissements, et il conditionne la réussite du projet que le ministre de l'agriculture et de la pêche souhaite développer pour l'agriculture, l'alimentation et le monde rural. Le moment est propice, car l'agriculture redevient un grand sujet d'interrogation, de débats et de préoccupations, au niveau mondial et européen. Le ministre de l'agriculture et de la pêche a tracé les grandes orientations d'un enseignement agricole qui devra former les futurs actifs des cinquante prochaines années. Il a fixé les priorités pour un enseignement qui, par définition, travaille sur du long terme. La première question est celle des métiers auxquels devra préparer l'enseignement agricole : les métiers de l'agriculture doivent rester centraux, même si l'évolution de l'agriculture elle-même demandera demain des exploitants agricoles formés très différemment et verra sans doute croître le rôle des salariés. L'agriculture est une activité fédératrice, qui n'a de sens que parce qu'elle agrège les métiers de l'alimentation, de l'environnement, de la forêt et des services. Il faudra maintenir un maillage de formations agricoles suffisant pour répondre aux besoins des filières. Elles devront sans doute être plus évolutives, pour aider les jeunes à mûrir leurs choix, qui seront de moins en moins orientés par leur origine familiale. C'est pour cette raison que seront activement conduites une rénovation et une simplification de l'offre de formation, la mise en oeuvre du baccalauréat professionnel en trois ans à partir de la rentrée scolaire de septembre 2009 en faisant partie. L'enseignement agricole doit rester un acteur de développement territorial à travers des projets conduits par les lycées, notamment sur leurs exploitations. Les élèves doivent pouvoir conduire des projets qui leur permettront de se préparer activement à leur vie professionnelle. Les moyens alloués pour les heures de pluridisciplinarité ou pour le tiers temps des ingénieurs seront préservés. L'enseignement agricole remplit une indispensable mission d'insertion sociale et professionnelle, mais ses formations n'ont de sens que si elles permettent de préparer les jeunes à des métiers porteurs d'emplois. En ce sens, la présence de filières générales au sein de l'enseignement agricole est un enrichissement, mais ne peut constituer une voie de développement propre. Il constitue un outil essentiel pour les filières qui feront l'agriculture, l'alimentation et le monde rural de demain. Cela doit rester son principal objectif. Le cinquième schéma prévisionnel de l'enseignement agricole fixera les grandes orientations pour l'enseignement technique agricole pour les cinq prochaines années. Il doit être l'occasion de préciser les rôles respectifs des voies de formations sous statut scolaire et en apprentissage, à rythme approprié ou à temps plein, ainsi que l'évolution des niveaux de formations, et notamment la place respective des brevets d'études professionnelles agricoles, des baccalauréats et des brevets de technicien supérieur. Ce schéma doit être une oeuvre collective : pour cette

raison, il doit aussi être préparé dans le souci de préserver une diversité entre les établissements, tant par leur taille que par leur situation juridique au regard de l'État, qui fait une de ses richesses.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23198

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4106

Réponse publiée le : 17 juin 2008, page 5099